

## ANNONCE GÉNÉRALE - Premier constat d'abandon

Le Maire de Molac informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-4 et R.2223-13 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux reprises des concessions à l'état d'abandon, il sera procédé le 3 juin 2025 à 14h30 à la première constatation de l'état d'abandon des concessions ci-après désignées :

N° de la concession	Famille	Concessionnaire originel	Cimetière	Carré	Emplacement	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession
	DUCHESNE	INCONNU	Le cimetière communal	A	7	date inconnue	DUCHESNE Eugène en 1978
	LE FLOCH	INCONNU	Le cimetière communal	B	55	date inconnue	LE FLOCH Marie Julienne en 1968
	SALMON	INCONNU	Le cimetière communal	B	83	date inconnue	SALMON Francis en 1975
	LE CHENE / JERNIER	INCONNU	Le cimetière communal	C	90	date inconnue	LE CHENE André en 1973
	INCONNU	INCONNU	Le cimetière communal	C	117	date inconnue	
6	PENHOUËT / JOSSO	PENHOUËT François	Le cimetière communal	E	216	28/09/1956	
18	SERAZIN	BREDOUX Jean	Le cimetière communal	F	224	04/03/1958	SERAZIN Marie Julienne en 1954, SERAZIN Joseph en 1969
	INCONNU	INCONNU	Le cimetière communal	F	255	date inconnue	
	INCONNU	INCONNU	Le cimetière communal	G	328	date inconnue	

En conséquence, il invite les concessionnaires, leurs héritiers ou les personnes chargées de l'entretien, dont les noms et adresses n'ont pu être déterminés à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

MOLAC, le 30 avril 2025

Le Maire,

Le Maire,  
Marie-Claude  
COSTA RIBEIRO GOMES



Mairie de Molac  
Morbihan 56230